

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

AESH

**VOTONS
POUR**



éducation
sud
Union
syndicale
Solidaires

UNE AUTRE

ÉCOLE

UNE AUTRE

SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, les AESH représentent plus de 129 000 personnels de l'éducation nationale. Pourtant, les conditions d'emploi et de salaire ne se sont pas améliorées : contractualisation, temps incomplets imposés, salaires sous le seuil de pauvreté, insuffisance de formation, etc. La mise en place progressive des PIAL à partir de 2019 a aggravé les conditions de travail des AESH qui doivent accompagner de plus en plus d'élèves, pour de moins en moins d'heures, sur une zone géographique étendue.

Pour les élèves en situation de handicap, le compte n'y est pas :

la loi de 2005 n'est pas appliquée malgré les faux-semblants du ministère. Les élèves bénéficient de moins en moins d'heures d'accompagnement et le taux d'aide humaine dont ils et elles ont besoin n'est plus évalué selon les besoins de chacun-e mais en fonction d'une logique budgétaire d'économie de moyens.

C'est pour cela qu'à SUD éducation nous considérons qu'il faut mener de front les mobilisations pour les personnels AESH et les mobilisations pour une école réellement inclusive, avec tous les moyens nécessaires.

2018 - 2022 NOS ACTIONS

Des revendications en prise avec le terrain !

À SUD éducation, ce sont les AESH qui élaborent leurs revendications ! Elles et ils ont construit une plate-forme revendicative à partir de leur vécu sur le terrain : la titularisation, sans conditions, dans un corps de fonctionnaires, par la création d'un métier d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e, de réelles augmentations de salaire, une formation initiale et continue et de meilleures conditions de travail et d'accompagnement des élèves.



cap, SUD éducation est présent pour défendre les collègues et porter les revendications, en mettant tous ses moyens syndicaux au service des luttes.

SUD éducation en lutte avec les AESH !

Les mobilisations massives de ces dernières années sont à la hauteur de la colère et de la détermination des personnels AESH. Elles ont permis l'obtention de la CDIisation en 2014, puis en 2021 d'une grille salariale nationale qui, si elle est largement insuffisante, a mis un terme aux inégalités de salaire entre départements.

Depuis la création des premiers postes de personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handi-

Connaître ses droits, les faire respecter, en gagner de nouveaux.

Chaque année SUD éducation organise sur tout le territoire des centaines de stages pour informer les personnels AESH sur leurs droits. Un guide syndical AESH est édité chaque année, ainsi que de nombreuses fiches sur les droits. SUD éducation a porté avec les collègues AESH des actions en justice : depuis 2011, SUD éducation a fait condamner l'Éducation Nationale à verser plus de deux millions d'euros aux ex-AVS employé-es en CUI pour défaut de formation et non-respect du temps de travail.

Plus récemment, SUD éducation a accompagné plus de 200 collègues qui ont attaqué leur employeur au Tribunal administratif pour non versement de la prime REP/REP+ puis a porté un recours devant le Conseil d'État. Comme pour les AED, ces démarches ont porté leurs fruits et les AESH exerçant en éducation prioritaire bénéficieront désormais de la prime REP/REP+.

NOS ÉLU·ES S'ENGAGENT

Les élu-es SUD éducation s'engagent à :

- Porter les valeurs défendues par SUD éducation
- Garantir l'égalité de traitement des collègues et lutter contre les passe-droits
- Relayer les revendications des établissements en lutte
- Se faire les porte-paroles des collègues dans les instances
- Rédiger des comptes-rendus réguliers et vous informer largement
- Défendre les personnels dans les commissions disciplinaires, dans le respect des valeurs de SUD éducation (anti-racisme, anti-sexisme, anti-LGBTIphobie...)
- Se former afin de défendre au mieux les collègues
- Ne tirer aucun avantage personnel de leur mandat

La charte complète sur : sudeducation.org/sud-education/statuts/charte-elu-es-sud

MODE D'EMPLOI

OÙ JE VOTE ?

- CSA ministériel (tous les personnels du ministère)
- CSA académique (tous les personnels de l'académie)
- CCP des personnels de surveillance et d'accompagnement (toutes et tous les AED et AESH de l'académie)



COMMENT JE VOTE ?

1 Accès au portail élection

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

- Réception d'un mail sur l'adresse professionnelle pour accéder au portail électeur.
- Il est alors demandé de créer un mot de passe, de le confirmer et de créer une question « défi » qui pourra servir en cas d'oubli du code de vote.
- En cas d'oubli du mot de passe du portail élection ou de non-réception du lien, le bouton réassort renvoie un mail sur la boîte professionnelle.

2 Accès à l'espace de vote

- En cliquant « Je vote » après l'ouverture du scrutin depuis le portail élection.
- Puis en saisissant le code de vote figurant sur la notice individuelle de vote remise sur le lieu de travail.
- Je vote SUD éducation aux 3 scrutins.

En cas d'oubli, plusieurs procédures de réassort existent.

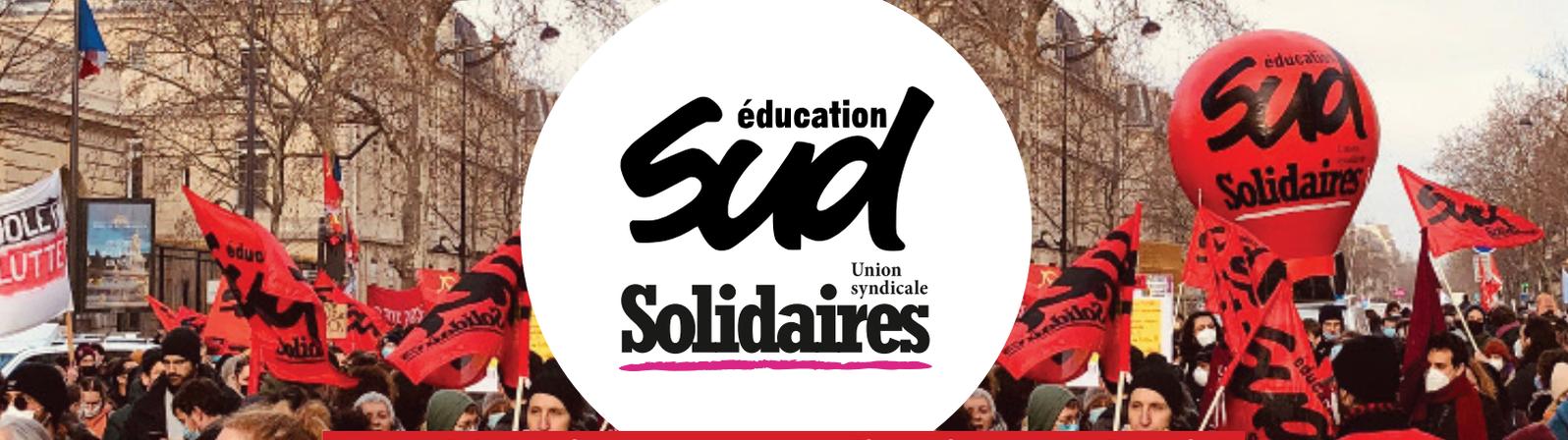


En savoir plus

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Union syndicale
Solidaires





éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel

qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

VOTER SUD

C'EST VOTER POUR...



Un statut de la Fonction publique pour les AESH et la création d'un nouveau métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e.



+400 euros pour les plus bas salaires et la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement pour les AESH.



L'attribution de l'indemnité REP/REP+.



Des moyens pour l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation.



Des moyens pour une politique de formation initiale et continue ambitieuse.



La création de brigades de remplacement.

En Commission Consultative Paritaire des AESH et AED, les représentant·es de SUD éducation défendent les collègues face à l'arbitraire et s'assurent du respect de leurs droits, souvent bafoués par l'administration. Ces CCP sont aussi l'occasion de rappeler une nouvelle fois nos revendications et d'obtenir des avancées locales sur les conditions de travail.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTONS POUR

UNE AUTRE | UNE AUTRE

ÉCOLE | SOCIÉTÉ